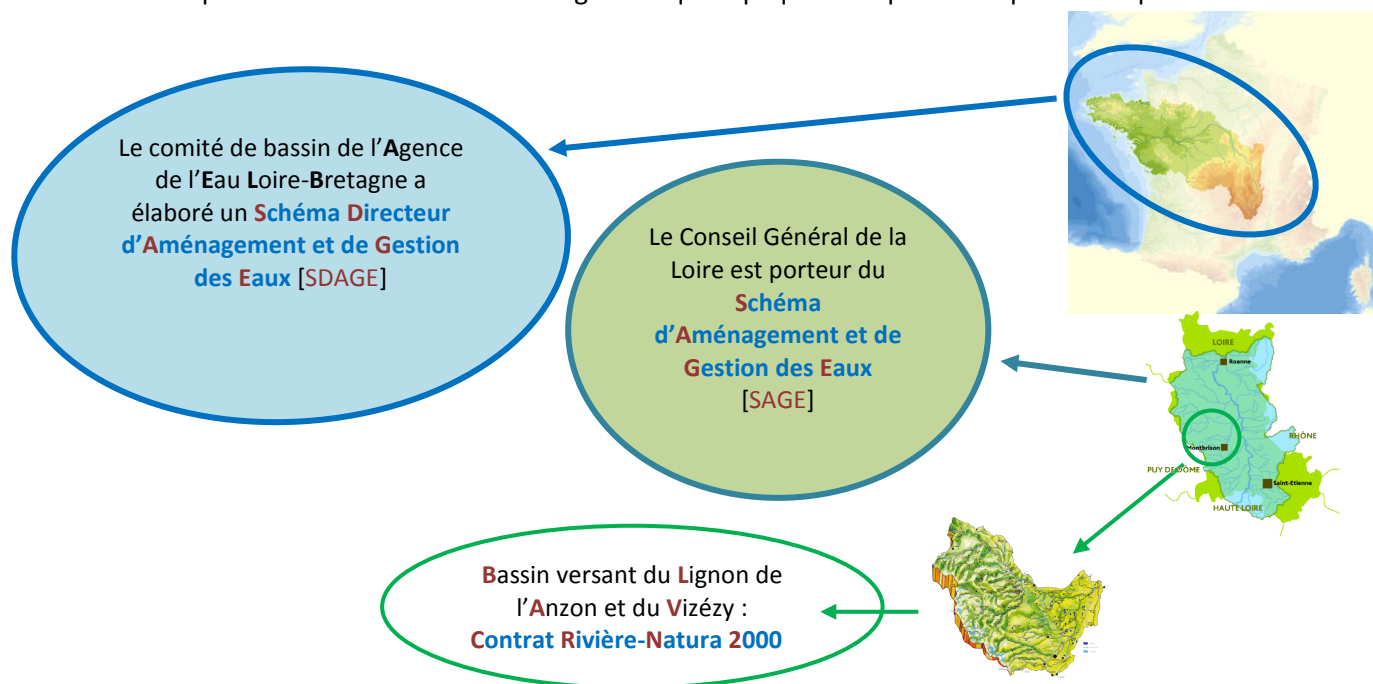


L'eau vous consulte du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

La gestion de l'eau est basée à la fois sur des directives européennes spécifiques et sur la législation française. Elle repose sur plusieurs grands principes :

- ✦ **Une gestion décentralisée au niveau des bassins versants** : coordonnée au niveau national, la gestion de l'eau par bassin versant a été retenue. Le territoire « bassin versant » est adapté à la gestion des ressources en eaux et cohérent écologiquement,
- ✦ **Une approche intégrée (ou globale)** qui tient compte des **différents usages de l'eau et des équilibres** physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes aquatiques,
- ✦ **Une gestion concertée avec la participation de l'ensemble des acteurs de l'eau** à toutes les échelles,
- ✦ **Une expertise scientifique et technique** pour accompagner la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de l'eau, coordonnée par l'[Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques \(ONEMA\)](#),
- ✦ **Des instruments économiques d'incitation** : suivant les principes pollueur-payeur et utilisateur-payeur, les redevances sont collectées par les agences de l'eau et redistribuées sous forme d'aides,
- ✦ **Une planification et une programmation pluriannuelles** : une planification qui définit des objectifs et des priorités d'actions au travers des **SDAGE** et des **SAGE** (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux); une programmation au travers des programmes pluriannuels de financement des agences de l'eau et des contrats territoriaux (contrat de rivières, autres...).
- ✦ **La responsabilité des autorités publiques pour la gestion des services d'eau potable et d'assainissement** : les municipalités choisissent un mode de gestion qui implique des opérateurs publics ou privés.





La consultation du public

Les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur les « Questions importantes et le calendrier de travail » pour le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, SDAGE 2016-2021.

Cette consultation intervient en application de la directive-cadre sur l'eau. Elle vise à recueillir toutes observations et propositions sur :

- ✦ Les grands enjeux de l'eau auxquels le SDAGE qui sera adopté d'ici la fin 2015 devra répondre,
- ✦ le programme et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE.



Qui consulte ?

Le comité de bassin, parlement local de l'eau dans lequel sont représentées toutes les catégories d'acteurs de l'eau.

Qui est consulté ?

- ✦ Les assemblées régionales, départementales et locales du bassin Loire-Bretagne : conseils régionaux et généraux, conseils économiques, sociaux et environnementaux des régions, chambres consulaires d'agriculture, d'industrie, de commerce et d'artisanat, commissions locales de l'eau, établissements publics territoriaux de bassin, parcs nationaux et parcs naturels régionaux, comités de gestion des poissons migrateurs.
- ✦ Le public, c'est-à-dire les habitants et tous les acteurs de l'eau.

« Questions importantes pour l'eau », de quoi s'agit-il ?

Identifier les questions importantes est la première étape de l'élaboration du SDAGE. Le comité de bassin a formulé quatre grandes questions qui correspondent aux problèmes majeurs à résoudre dans les prochaines années en matière de préservation, de reconquête et de gestion des ressources en eau. Elles orienteront l'élaboration du prochain SDAGE 2016-2021. Le public partage-t-il ces questions ?

En 2014, le public sera de nouveau consulté sur le projet de SDAGE proprement dit.

Comment participer ?

Le public est invité à répondre au questionnaire en ligne sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr ou à adresser une contribution au comité de bassin par courriel à l'adresse sdage@eau-loire-bretagne.fr.

En cliquant sur la bannière ci-dessous vous accéderez directement au questionnaire en ligne.

D'ici là, les actions pour l'eau et les milieux aquatiques ne s'arrêtent pas !

Les acteurs de l'eau du bassin mettent en œuvre les orientations et les dispositions du SDAGE 2010-2015. Ils réalisent les actions inscrites au programme de mesures du bassin. Le programme d'intervention de l'agence de l'eau mobilise, aux côtés de l'Etat, de l'Europe et des collectivités, des moyens financiers pour soutenir les investissements pour l'eau. C'est donc bien le cas pour le Contrat Rivière-Natura 2000 du Lignon du Forez.

		préparation du futur SDAGE		SDAGE 2016-2021
	SDAGE 2010-2015			
	9 ^e programme		10 ^e programme	
	Contrat Rivière-Natura 2000			
2007	2009/10	2012/13	2015/16	2018



Qualité des eaux ; zoom sur le phosphore.

Depuis le début des années soixante-dix, les pollutions de l'eau sont surtout évoquées au travers du problème des nitrates, puis plus récemment de celui des pesticides. Derrière la pollution par les nitrates se cache celle du phosphore. Le grand public commence à en prendre conscience, car de plus en plus de plans d'eau de la région verdissent chaque été, parfois accompagné de restrictions d'usages. Le cas de la retenue de Villerest est la plus prégnante dans notre département.

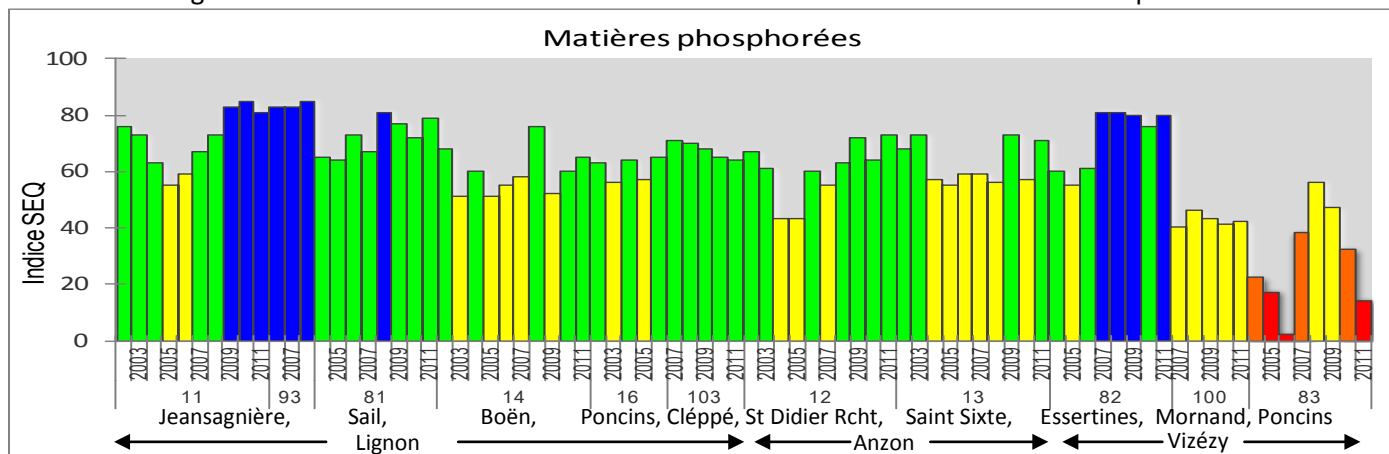


Stratégie de lutte contre les pollutions d'origine domestique

Longtemps peu considéré, le phosphore fait désormais partie des polluants traités dans les stations d'épuration des eaux usées. Le premier contrat de Rivière (2001-2007) comportait un gros volet assainissement et des efforts conséquents ont été faits dans la réalisation des nouvelles stations d'épuration, efforts qui se poursuivent dans le cadre du contrat Rivière-Natura 2000 (2012-2018). **« Le phosphore » est un élément clé inscrit dans la stratégie du SAGE Loire en Rhône-Alpes, notamment en vue de l'amélioration de la qualité des eaux de la retenue de Villerest.**

Le phosphore entre dans les éléments analysés dans le cadre du réseau de suivi de qualité des eaux.

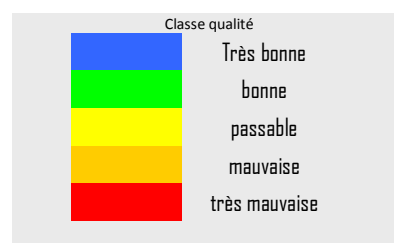
Depuis plusieurs années maintenant, le phosphore fait partie des éléments mesurés dans le cadre du suivi qualité des eaux. Le diagramme ci-dessous montre les valeurs mesurées sur les différentes stations de prélèvement.



Nous pouvons remarquer un **fort contraste entre les stations de l'amont** des cours d'eau (très bonne qualité stations 11 et 93 sur le Lignon à Jeansagnière et 82 sur le Vizézy à Essertines) **et les autres stations de piémont et de plaine**. A noter une amélioration au cours de ces dernières années à mettre en corrélation avec les efforts de stockage et les modalités d'épandage des effluents d'élevage. Tout au long du parcours du Lignon (station 11 à Jeansagnière, 81 à Sail sous Couzan, 14 à Boën sur Lignon et 103 à Ponsins), on constate un enrichissement progressif en matières phosphorées.

Pour le Vizézy, la situation est plus contrastée (comparaison des stations 82 à Essertines en Chatelneuf et 83 à Ponsins) **avec un effet beaucoup plus marqué de la contribution par les effluents domestiques**, l'urbanisation étant plus développée sur ce bassin versant que sur celui du Lignon. **On constate une amélioration depuis 2007**, consécutive à la mise en service de la station de traitement des eaux du Montbrisonnais. Le déclassement de ces deux dernières années étant imputable à des prélèvements réalisés en période de crue. Ces déclassements par temps de pluie sont souvent révélateurs de la fragilité des réseaux de collecte des eaux usées sur plusieurs communes du bassin versant.

Nous reviendrons sur la qualité de l'eau dans les prochaines newsletters.





Actualités au fil de l'eau

Nouveau réseau thématique au sein de l'ARRA

L'Association Rivières Rhône-Alpes (ARRA) regroupe les acteurs de la gestion des milieux aquatiques et a pour objectif l'animation du réseau de professionnels à travers des actions favorisant l'échange de connaissances et d'expériences. Une réunion rassemblant une quinzaine de techniciens ayant en charge le volet agricole et la réduction des pollutions diffuses a eu lieu le 6 décembre dernier à l'Arbresle. Le but de cette réunion consistait d'une part à fonder les bases de fonctionnement d'un nouveau réseau thématique au sein de l'association, et d'autre part à faire connaissance entre techniciens ayant des missions similaires. Il a été proposé que l'ARRA organise une à deux rencontres par an et que les thématiques liées à la réduction des pollutions diffuses soient désormais prises en compte dans l'organisation des journées techniques de l'ARRA.

L'équipe rivière mène des chantiers d'entretien de la ripisylve.

Avec l'arrivée de l'hiver, place aux chantiers d'entretien et de gestion de la ripisylve. La période est propice à la réalisation d'opération d'élagage, d'abattage et de gestion des petits embâcles. L'équipe est intervenue sur le Drugent (amont du bourg de Montverdun) et sur le Vizézy entre Bullieux (Savigneux) et Mornand. L'équipe va poursuivre par des travaux de gestion courante de la ripisylve, dans l'attente des retours de conventions des propriétaires, pour réaliser la dernière tranche de travaux sur le ruisseau de Combes.

Chantiers à venir

Trois projets de chantiers liés au franchissement piscicole (seuils de Collet à St Laurent Rochefort, seuil du marais à Cleppé et Seuil du Pont St Jean à Montbrison) sont prêts techniquement et en attente d'autorisation par les services de l'Etat. Deux chantiers de restauration de profil en long sont également finalisés techniquement et en attente des arrêtés définitifs pour le démarrage. Enfin deux gros chantiers de restauration de ripisylve devraient démarrer début 2013 sur l'Anzon et sur le Vizézy.

Chantier école sur l'Anzon

Un chantier école est prévu en début d'année 2013 avec la MFR de Saint-Etienne, avec qui le SYMILAV est partenaire, notamment pour l'accueil de stagiaires en BTS gestion et maîtrise de l'eau.

Après reconnaissance, le SYMILAV leur propose d'intervenir sur l'Anzon, dans le cadre d'une restauration de berges. Les techniques du peigne et du tressage en génie-végétal seront mis en œuvre dans le cadre d'une érosion de berge en aval de Saint Thurin.



Diagnostics d'exploitation agricoles

Le travail de diagnostics d'exploitation réalisé pour le SYMILAV par le bureau d'étude SCE se poursuit. Actuellement 45 demandes de diagnostics ont été faites (pour 50 à réaliser). Les demandes sont nombreuses sur le bassin versant du Vizézy (40), alors que sur le haut bassin de l'Anzon, peu d'agriculteurs sont volontaires pour bénéficier de ces diagnostics (5).